

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-444

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DES PISTES CYCLABLES DE LA RUE DE NORMANDIE ENTRE LE 674, RUE DE NORMANDIE ET LA RUE DU BOISÉ ET AU PARC ARTHUR-DUMOUCHEL, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 300 000 \$

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 300 000 \$ incluant les frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 300 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
 - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.

Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur

plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. La Ville est autorisée, s'il y a lieu, à acquérir pour les fins du présent règlement de gré à gré ou par expropriation, toutes les servitudes, terrains ou parcelles de terrains requis. Le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout document ou acte à cet effet.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière



Projet : P-25-AM-02
Titre : Resurfaçage des pistes cyclables 2025

Estimation des coûts

Estimation préliminaire des coûts des travaux de resurfaçage des pistes cyclables 2025

Rues Piste cyclable rue de Normandie entre le 674, rue de Normandie et la rue du Boisé
Parc Arthur-Dumouchel

Nature des travaux	Montant avant taxes
<i>Réfection d'asphalte</i>	
Piste cyclable de Normandie	103 385,00 \$
Parc Arthur-Dumouchel	138 601,98 \$
Contingences (10 %)	24 198,70 \$
Sous-total des travaux	266 186 \$
Taxes nettes 4,9875%	13 276,00 \$
Total des travaux	279 462 \$

Frais administratifs (honoraires et financement)

Frais d'ingénierie	2,00%	5 589 \$
Frais de laboratoire	4,00%	11 178 \$
Arpentage	1,00%	2 795 \$
Sous-total des frais administratifs		19 562 \$
Taxes nettes 4,9875%		976 \$
Total des frais administratifs		20 538 \$

Paiement fonds général

Grand total du projet 300 000 \$

Préparé par :


Sébastien Houde, technologue
Direction du génie

15 janvier 2025
Date

Approuvé par :


Stéfanie Papineau ing., M.ing.
Chef de service, Direction du génie

15 janvier 2025
Date

Approuvé par :


Claude Poirier, ing., M.ing.
Directeur, Direction du génie

15 janvier 2025
Date

		PROJET :		P-25-AM-02		
		DESCRIPTION :		Piste cyclable de Normandie entre le 674, rue de Normandie et la rue du Boisé		
Addenda	Article	Nature des travaux	Quantité prévue	Unité	Prix unitaire en \$ (excluant taxes)	Montant en \$ (excluant taxes)
1 Piste cyclable rue de Normandie entre le 674, rue de Normandie et la rue du Boisé						
1.1 Généralités et travaux préliminaires						
	1.1.1	Généralités	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	1.1.2	Signalisation	1	global	7 500,00 \$	7 500,00 \$
	1.1.3	Enlèvement de l'asphalte existant	1235	m ²	11,00 \$	13 585,00 \$
	1.1.4	Béton à enlever	2	m ²	175,00 \$	350,00 \$
Sous-total - 1.1 Généralités et travaux préliminaires						26 435,00 \$
1.2 Reconstruction						
	1.2.1	Fondation supérieure				
	1.2.1.1	• Pierre concassée MG-20, correction de fondation	120	t.m.	65,00 \$	7 800,00 \$
	1.2.2	Enrobé bitumineux				
	1.2.2.1	• Enrobé bitumineux : (usure) EC-10 PG 58S-28, 60 mm	1235	m ²	40,00 \$	49 400,00 \$
	1.2.3	Réfection des surfaces privées				
	1.2.3.1	• Pavé uni	50	m ²	175,00 \$	8 750,00 \$
	1.2.4	Ensemencement hydraulique	500	m ²	22,00 \$	11 000,00 \$
Sous-total - 1.2 Reconstruction						76 950,00 \$
Total						103 385,00 \$

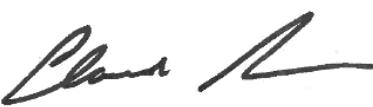
Préparé par : 
 Sébastien Houdé, technologue
 Direction du génie

15 janvier 2025
 Date

2025-01-15

Approuvé par : 
 Stéfanie Papineau ing., M.ing.
 Chef de service, Direction du génie

15 janvier 2025
 Date

Approuvé par : 
 Claude Poirier, ing., M.ing.
 Directeur, Direction du génie

15 janvier 2025
 Date

	PROJET :		P-25-AM-02			
	DESCRIPTION :		Parc Arthur-Dumouchel			
Addenda	Article	Nature des travaux	Quantité prévue	Unité	Prix unitaire en \$ (excluant taxes)	Montant en \$ (excluant taxes)
1 Parc Arthur-Dumouchel						
	1.1	Généralités et travaux préliminaires				
	1.1.1	Généralités	1	global	14 698,98 \$	14 698,98 \$
	1.1.2	Signalisation	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	1.1.3	Surveillance environnementale	1	global	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	1.1.4	Frais Traces Québec	50	T.M	2,23 \$	111,50 \$
	1.1.5	Redevances environnementales	50	T.M	11,33 \$	566,50 \$
	1.1.6	Enlèvement de l'asphalte existant	1775	m ²	10,00 \$	17 750,00 \$
		Sous-total - 1.1 Généralités et travaux préliminaires				41 126,98 \$
	1.2	Reconstruction				
	1.2.1	Préparation et mise en forme de l'infrastructure	175	m ²	50,00 \$	8 750,00 \$
	1.2.2	Géotextile	175	m ²	2,00 \$	350,00 \$
	1.2.3	Fondation supérieure				
	1.2.3.1	• MG-20	150	T.M.	20,00 \$	3 000,00 \$
	1.2.3.2	• MG-20, 450mm	175	m ²	35,00 \$	6 125,00 \$
	1.2.4	Enrobé bitumineux (sentier)				
	1.2.4.1	• Enrobé bitumineux : (usure) EC-10 PG 58S-28, 60 mm	1950	m ²	35,00 \$	68 250,00 \$
	1.2.5	Ensemencement hydraulique	500	m ²	22,00 \$	11 000,00 \$
		Sous-total - 1.2 Reconstruction				97 475,00 \$
		Total				138 601,98 \$

Préparé par :


Sébastien Houdé, technologue
Direction du génie

15 janvier 2025
Date

Approuvé par :


2025-01-15
Stéfanie Papineau ing., M.ing.
Chef de service, Direction du génie

15 janvier 2025
Date

Approuvé par :


Claude Poirier, ing., M.ing.
Directeur, Direction du génie

15 janvier 2025
Date